

Extrait d'acte de naissance

Conduire en France avec un permis étranger

Permis à points pour le titulaire d'un permis étranger - 21 novembre 2016

La loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle prévoit d'affecter des points au permis de conduire des titulaires d'un permis étranger circulant en France.

Ce nombre de points sera réduit si le conducteur commet en France une infraction pour laquelle le retrait de points est prévu.

Un décret doit préciser la date d'entrée en vigueur de ces dispositions.

Les informations contenues sur cette page restent d'actualité.

Mis à jour le 15 juin 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

Articles connexes

- **Conduire en France avec un permis européen**
- **Conduire en France avec un permis non européen**
- **Échange d'un permis de conduire obtenu dans un pays d'Europe**
- **Échange d'un permis de conduire passé à l'étranger (hors Europe)**





***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=N19126>